

## L'AJUSTEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

Afin de respecter le **principe d'indépendance des exercices**, il convient de rattacher les produits et les charges à l'exercice qui les concerne.

- ✗ LA PIÈCE COMPTABLE N'A PAS ÉTÉ RECUE : c'est une charge à payer ou un produit à recevoir
- ✗ LA PIÈCE COMPTABLE A ÉTÉ RECUE : c'est une charge constatée d'avance ou un produit constaté d'avance.

**Charges à payer** : charge qui concerne un exercice comptable mais qui n'a pu être comptabilisée car l'entreprise n'a pas reçu la pièce comptable.

**Exemples : Estimation de facture d'électricité, de facture de téléphone, achats reçus mais non encore facturés**

		31/12/N			
60X	Achats de...			HT	
44586	Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues			TVA	
4081	Fournisseurs - factures non parvenues				TTC
	Charge à payer - achat de...				



On enregistre la charge normalement (Classe 6)  
Le compte de TVA change (44586)  
Le compte de tiers change (408X) → 8 en 3<sup>ème</sup> position

		31/12/N			
641	Rémunération du personnel			X	
428	Personnel- charge à payer				X

8 en 3<sup>ème</sup> position



**Les intérêts courus sur emprunts**

		31/12/N			
661	Charges d'intérêts			intérêts courus	
1688	Intérêts courus				Intérêts courus
	Intérêts annuels x prorata temporis (partie relative à N)				

**L'entreprise doit accorder un rabais/remise/ristourne à un client**

		31/12/N			
709	RRR accordés par l'entreprise			HT	
44587	Taxes sur le CA sur factures à établir			TVA	
4198	Clients- RRR à accorder				TTC
	RRR accordé				

**Produits à recevoir** : produit qui concerne N mais qui n'a pu être comptabilisé en N car l'entreprise n'a pas établi la pièce comptable.

**Cas 1 : Vente livrée au client mais la facture n'a pas encore été établie.**

		31/12/N			
4181	Clients - factures à établir			TTC	
70X					HT
44587	Taxes sur CA sur factures à établir				TVA
	Produit à recevoir.				

**Cas 2 : L'entreprise doit bénéficier d'un rabais/remise/ristourne de la part de son fournisseur mais la facture d'avoir n'a pas été reçue.**

		31/12/N			
4098	Fournisseurs - RRR à obtenir			TTC	
609	RRR obtenus par l'entreprise				HT
44586	Taxes sur CA sur avoirs à recevoir				TVA
	Produit à recevoir.				

**Charges constatées d'avance au 31/12/N** : charge enregistrée au cours de l'exercice N mais dont tout ou partie de son montant concerne N+1.

- ✗ la partie de la charge relative à N+1 doit être exclue de N (donc on crédite le compte de charge)

		31/12/N			
486	Charges constatées d'avance			HT	
6XX	Compte de charge approprié				HT
	Charge constatée d'avance (annulation partie N+1)				

TOUJOURS LE HT !

Ex : Prime d'assurance payée en N et concernant N et N+1 → 486 à 616  
Abonnements payés en N et concernant N et N+1 → 486 à 618  
Loyers payés en N et concernant N et N+1 → 486 à 613  
Fournitures non stockées non consommées de N → 486 à 606X, 626



**Produits constatés d'avance au 31/12/N** : produit enregistré au cours de l'exercice N mais dont tout ou partie de son montant concerne N+1.

- ✗ la partie du produit relative à N+1 doit être exclue de N (donc on débite le compte de produit)

		31/12/N			
7XX	Compte de produit approprié			HT	
487	Produit constaté d'avance				HT
	Produit constaté d'avance (annulation partie N+1)				

TOUJOURS LE HT !

Ex : loyers reçus relatifs à plusieurs exercices, (7083 à 487)  
Produits facturés mais non livrés au client (701 à 487)



**A RETENIR POUR NE PAS SE TROMPER LORS DU CALCUL DES PRORATA**

- Pour les charges à payer et produits à recevoir : on constate la partie relative à N
- Pour les charges et produits constatés d'avance : on reporte la partie qui concerne N+1